



MICROTEL - MULTIMÉDIA



**Confédération Française des Fédérations et Associations de
Microinformatique, Télématique, Réseaux et Multimédia.**

33 Rue Saint Ausone 16000 ANGOULÊME ☎ 06.82.78.29.85

[Http://www.microtel.fr.eu.org](http://www.microtel.fr.eu.org) microtel.multimedia@wanadoo.fr

Assemblée Générale Ordinaire à Gagny (93) 24 avril 2005 de 10 h 45 à 12 h 30

L'Assemblée Générale régulièrement convoquée conformément aux Statuts, s'est réunie sous la Présidence du Président du Conseil d'Administration, le Secrétariat était assuré par le Secrétaire du Conseil d'Administration assisté de la secrétaire adjointe.

La confédération regroupe 2087 adhérents à jour de cotisation répartis dans 40 clubs (13 Amiposte et France Télécom, 3 Ademir Microtel, 24 Microtel) tous présents ou représentés. Conformément aux statuts, le quorum soit 1044 étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. RAPPORT MORAL 2004

Après un quart de siècle d'existence, dans un monde où le profit et la violence sont trop souvent les seules références, les clubs Microtel, Amiposte et France Télécom et Ademir constituent encore quelques espaces de liberté, de bénévolat et de convivialité. Ils permettent à des publics très divers d'approcher les nouvelles technologies, en proposant de partager des compétences, du savoir et de simples moments d'amitiés entre passionnés.

La Confédération Française MICROTEL - MULTIMEDIA c'est d'abord et surtout, sur le terrain des associations animées par des bénévoles, avec des adhérents motivés.

Des Fédérations Régionales et nationales sectorielles en constituent les relais avec une répartition géographique hétérogène.

Vingt six ans après la première création et pas mal d'évolutions plus tard, les Clubs et Fédérations constituant MICROTEL - MULTIMÉDIA ont gardé leurs capacités de dynamisme et d'adaptation. C'est leur présence sur le terrain qui les caractérise, à travers le goût de la technique, comme le montre la richesse et la variété des activités des Clubs, et sans oublier l'aspect de cohésion sociale et de partage du savoir qu'ils mettent au service de tous ceux qui en ont besoin.

L'année 2004 a été la septième d'un fonctionnement totalement assuré par des bénévoles, ce fonctionnement peut paraître modeste et discret, mais il résulte de l'investissement personnel de quelques bonnes volontés et ne peut s'amplifier que par l'apport de nouvelles bonnes volontés prêtes à y investir une part plus ou moins grande de leur temps personnel.

Tout ceci se réalise avec un budget très limité, dont la principale ressource est issue d'une fraction minimale des cotisations des adhérents des clubs, complétée par le revenu des fonds de réserve.

La Confédération a souscrit un contrat d'assurance pour la Responsabilité Civile de l'ensemble des adhérents, qui couvre la responsabilité des animateurs comme celle de chaque adhérent.

Cette disposition obligatoire pour toute activité associative est obtenue à un coût très modique par adhérent dû à la dimension nationale de la confédération.

Une convention existe avec l'Association Nationale du Chèque Vacances, ce qui permet aux associations d'accepter en paiement les chèques vacances.

Une commission ANCV de 1% seulement est prise en charge par la Confédération.

Le Conseil d'Administration de la Confédération se réunit très peu en raison de la dispersion géographique de ses membres sur l'ensemble du territoire français, mais ceux-ci communiquent entre eux, notamment par Internet, pour coordonner le fonctionnement général et pour faciliter les actions des différentes fédérations ou clubs qui expriment des besoins.

La Confédération participe à la diffusion d'informations via Internet.

Le Serveur de la Confédération a été actualisé, avec l'aide de Fédérations Régionales et de membres du Bureau de la Confédération, pour ne laisser figurer que les clubs en fonctionnement, ne pas dévaloriser l'image des autres clubs et du serveur lui-même, qui se doit d'être un reflet en " temps réel " des Clubs et Fédérations. Chaque club est invité à en faire de même pour que cet outil soit conforme à sa destination.

Les procès verbaux des Assemblées Générales sont publiés sur le serveur.

La Confédération coordonne l'organisation des Rencontres Nationales.

Le Bureau du Conseil d'Administration veille à leur organisation avec le soutien de la Fédération régionale et du Club organisateur sur le terrain.

Ces Rencontres Nationales annuelles, support des Assemblées Générales, qui réunissent régulièrement une centaine de personnes pendant un week-end, facilitent les échanges et les partenariats.

Elles permettent de montrer ce qui se fait dans les clubs et d'en discuter au sein d'ateliers. C'est un moment fort dans la vie de la Confédération.

En 2004 elles se sont tenues à Hérouville, près de Caen dans le Calvados, avec une bonne participation des clubs, dans une ambiance très conviviale, avec de nombreux ateliers, grâce au dévouement de René BROU animateur du club local et de son équipe et de Jean SAQUET animateur de la Région.

L'assemblée générale Microtel - Multimédia et celle de la Fédération Amiposte-Télécom avaient lieu pendant ces rencontres.

Cet événement annuel se double traditionnellement de la remise des prix du Concours du meilleur club Microtel, qui souligne la qualité des activités des Clubs, à travers l'analyse de différents critères : Technique, Vie associative et sociale, Communication avec l'environnement, Gestion, etc.

Cette manière de faire se retrouve dans des occasions similaires avec les fédérations régionales (assemblées générales et manifestations spécifiques, organisées en Aquitaine,

Normandie, Charente - Poitou, Ile de France, Lorraine, Rhône-Alpes et Midi Pyrénées notamment).

Le Challenge Ademir avait été remporté en 2003 à Mont Saint - Eloi par le club de Caen Hérouville Saint-Clair, ce qui lui a valut l'honneur d'organiser le congrès 2004, et la charge d'élaborer le challenge 2004 qui a été de nouveau remporté par Mont Saint-Eloi, Après concertation, le club de Mont Saint-Eloi a transmis l'organisation des Rencontres Nationales et du Challenge 2005 au club de Gagny brillant second depuis plusieurs années et qui nous accueille donc aujourd'hui.

La Confédération favorise la mutualisation et la répartition de moyens entre les clubs et fédérations et elle soutient la création de nouveaux clubs.

Malgré l'accord conclut et le versement par la Confédération à la Fédération ADEMIR d'une somme forfaitaire pour apurer le différent résultant d'erreurs dans sa comptabilité portant sur les exercices depuis l'origine de la Confédération ; Cette Fédération a rompu toute collaboration avec la Confédération.

Quelques clubs ADEMIR continuent toutefois à reverser des cotisations pour adhérer à la Confédération et ils participent donc à cette assemblée générale.

Le Conseil d'Administration et plus particulièrement son bureau, ont la volonté de travailler bénévolement à l'essor des associations qui constituent la Confédération et ils poursuivront sans relâche la mission qu'ils ont entreprise, avec le soutien de tous ceux qui œuvrent patiemment dans ce sens et très souvent de manière discrète.

Bien des efforts sont faits mais beaucoup restent encore à faire, cependant la voie tracée semble la bonne et l'implication des Administrateurs issus des fédérations nationales et régionales est un soutien important dans l'action.

Qu'a apporté chacun d'entre nous, adhérent d'une association, à sa Confédération ? Et que pouvons nous encore apporter ? Telles sont toujours les deux questions plus que jamais d'actualité.

Car en réalité la Confédération n'est pas une entité abstraite et idéalement généreuse, mais seulement l'addition de toutes nos bonnes volontés.

Avant de terminer le rapport moral, un hommage particulier doit être rendu à quelques-uns de ces bénévoles qui ont contribué avec efficacité au fonctionnement de la Confédération, des Fédérations et des Clubs, par ordre alphabétique :

Yves CARTERON, pour son travail de Secrétariat.

Alain CHAUVAUD pour sa gestion de la Trésorerie.

et ses contributions humoristiques involontaires qui animent les Rencontres Nationales.

Jacques GOLDSCHNEIDER, pour l'organisation des Rencontres Nationales.

Jean SAQUET, pour la gestion du serveur national.

Placide ULLDEMOLINS, pour la participation FRAMIF aux Rencontres Nationales.

1ère résolution soumise au vote :

L'Assemblée Générale approuve le Rapport Moral 2004 par 2068 voix pour et 19 abstentions.

2. RAPPORT FINANCIER 2004

BILAN	Exercice 2004	
PASSIF :		
MATERIEL & LOGICIELS		1 061,19 €
DEPRECIATIONS		- 381,92 €
BANQUE EN DEBUT D'EXERCICE		19 427,97 €
COMPTE CHÈQUE	488,66 €	
LIVRET	10 981,77 €	
RESERVE STATUTAIRE	7 957,54 €	
EXCEDENT DE L'EXERCICE :		72,22 €
TOTAL :		20 179,46 €
ACTIF :		
Valeur résiduelle des IMMOBILISATIONS		679,27 €
BANQUE EN FIN D'EXERCICE		19 500,19 €
COMPTE CHÈQUE	1 222,65 €	
LIVRET	10 226,3 €	
RESERVE STATUTAIRE	8 051,23 €	
TOTAL :		20 179,46 €

Le Bilan reflète le patrimoine de la Confédération.

	COMPTE D'EXPLOITATION	2004
	DEPENSES	
602	ASSURANCES	939,99 €
605	EAU & ASSAINISSEMENT	
606	ELECTRICITE	
607	MATERIEL & LOGICIEL	1 061,19 €
616	FOURNITURES	
618	POSTE & TELECOMMUNICATIONS	410,80 €
625	MISSIONS RECEPTIONS (AG)	- 89,30 €
628	SUBVENTIONS	950,00 €
661	FRAIS FINANCIER	90,70 €
	EXCEDENT D'EXPLOITATION :	72,22 €
	TOTAL	3 435,60 €
	RECETTES	
740	SUBVENTIONS	€
750	COTISATIONS – ADHESIONS	3 115,60 €
760	INTERETS ET PLUS VALUES	320,00 €
	TOTAL	3 435,60 €

Le Compte d'exploitation reflète le fonctionnement de la confédération.

Le poste assurance est lié au coût de la couverture de la responsabilité civile de l'ensemble des adhérents des clubs, qu'ils soient usagers ou animateurs ; il est conforme aux prévisions.

Les postes Eau et Assainissement, Electricité ont été pris en charge par la Fédération Charentes-Poitou Microtel et le Club Microtel Angoulême comme prévu.

Suite a des défaillances imprévues, il a été procédé au renouvellement de matériel utilisé par la Confédération augmentant ce poste.

Le poste fournitures a été inexistant par l'emploi de stocks de fournitures et de partenariat conformément aux prévisions.

Les frais postaux et télécommunications sont un peu inférieurs aux prévisions, par un usage intensif d'Internet pour la majorité des envois de documents.

Le poste Missions - Réceptions est constitué du règlement par la Confédération de frais d'assemblées générales d'exercices antérieurs réclamés par la Fédération nationale ADEMIR à la suite des erreurs constatées dans sa comptabilité des exercices passés, à la suite de l'accord intervenu fin 2003, et par ailleurs du remboursement de l'avance faite à la FENORAM pour l'organisation des rencontres Nationales 2004 ; la différence étant positive **ce poste constitue donc en fait une recette exceptionnelle.**

Les subventions versées, qui englobent les prix au concours, ont été un peu inférieures aux prévisions pour approcher l'équilibre budgétaire.

Les différentes variations constatées sur plusieurs postes et des recettes légèrement supérieures aux prévisions ont donc aboutit à un très léger déficit d'exploitation.

Le Compte d'exploitation montre donc clairement que la Confédération a quasiment équilibré son fonctionnement.

2ème résolution soumise au vote :

L'Assemblée Générale approuve le Bilan 2004 à l'unanimité et donne quitus au trésorier de sa gestion.

3. BAREME DE COTISATIONS DE REFERENCE 2005/2006 ET BUDGET PREVISIONNEL 2005

Le Conseil d'Administration de la Confédération propose le maintien des barèmes de cotisations de référence.

BAREMES

COTISATIONS DE REFERENCE

Les cotisations individuelles ci-dessous, sont celles conseillées par la Confédération Française MICROTEL-MULTIMEDIA pour les adhérents de base des associations qui la compose.

Pour l'exercice 2005/2006 (à partir du 1er septembre 2005) cotisations de référence suivantes :

<i>Cotisation " JEUNE "</i>	(Adhérent jusqu'à 17 ans)	20 €
<i>Cotisation " SPECIALE "</i>	(Adhérent à partir de 18 ans, qui pour des raisons fixées par le club local, bénéficie d'une réduction de cotisation)	40 €
<i>Cotisation " ADULTE "</i>	(Adhérent à partir de 18 ans)	60 €

Elles peuvent être, éventuellement, modulées en fonction de dispositions prises par les associations de base, personnes morales, adhérentes à la Confédération Française MICROTEL-MULTIMEDIA.

REVERSEMENTS OBLIGATOIRES

Pour l'exercice 2005/2006 (commençant le 1er septembre 2005), en application des Statuts et du Règlement Intérieur ; la Confédération doit recevoir de chaque structure, un reversement de cinq pour cent des cotisations de référence des adhérents de base par type d'adhésion :

<i>Cotisation " JEUNE "</i>	(Adhérent jusqu'à 17 ans)	1 €
<i>Cotisation " SPECIALE "</i>	(Adhérent à partir de 18 ans, qui pour des raisons fixées par le club local, bénéficie d'une réduction de cotisation)	2 €
<i>Cotisation " ADULTE "</i>	(Adhérent à partir de 18 ans)	3 €

BUDGET PREVISIONEL 2005

DEPENSES		
602	ASSURANCES	1 000 €
605	EAU & ASSAINISSEMENT	
606	ELECTRICITE	
607	MATERIEL & LOGICIEL	
616	FOURNITURES	100 €
618	POSTE & TELECOMMUNICATIONS	500 €
625	TRANSPORTS & DEPLACEMENTS	200 €
628	SUBVENTIONS	1 200 €
	TOTAL	3 000 €
RECETTES		
750	COTISATIONS – ADHESIONS	2 800 €
760	INTERETS FINANCIERS	200 €
	TOTAL	3 000 €

D'éventuelles subventions pourraient être sollicitées par la production d'un document qui mettrait en évidence l'ensemble des flux gérés à tous les niveaux de la confédération, à travers son propre budget, mais surtout à travers les budgets des fédérations et de tous les clubs.

Seule cette dimension est capable d'entraîner des contributions significatives de la part de collectivités nationales. Pour arriver à ce but il est toujours aussi indispensable de pouvoir procéder à la consolidation des données de chaque structure pour permettre la constitution d'un dossier national de référence susceptible de donner une image de l'importance réelle de l'ensemble formé par toutes les structures et ouvrant la possibilité de rechercher des partenariats et des financements nouveaux.

Ceci passe par quelques moyens simples et peu coûteux à mettre en œuvre par chaque structure à qui il est demandé de fournir deux éléments de base indispensables :

Un compte rendu annuel d'activité (le " rapport moral " habituel) illustré d'exemples.

Un compte rendu financier (le " bilan " et le " compte d'exploitation " annuels) incluant éventuellement la valorisation des mises à dispositions de personnels, locaux et matériels, pour les structures qui en bénéficient.

Si ces éléments lui parviennent de façon majoritaire, la Confédération se chargera de la " consolidation " des données fournies et de la production du Bilan et du compte d'exploitation.

Le Budget Prévisionnel présenté tient compte des données au moment de la convocation de l'Assemblée Générale, il permettra une aide aux Fédérations et Clubs avec en particulier la dotation des prix du concours du meilleur club et du challenge, l'organisation des Assemblées Générales, la gestion des adhésions et la communication et la couverture assurance responsabilité civile des adhérents.

Le Conseil d'Administration de la Confédération et en particulier son Bureau, s'efforceront de soutenir les propositions faites par les fédérations et les clubs ; ainsi que la création de clubs ou la constitution de nouvelles fédérations.

3ème résolution soumise au vote :

L'Assemblée Générale approuve le barème de Cotisations de Références 2005/2006 et le Budget Prévisionnel 2005 par 1465 voix pour, 365 abstentions et 257 voix contre.

4. ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'Assemblée générale procède à l'élection de la liste de candidats au Conseil d'Administration

Marcel AMOUROUX	Trésorier de la Fédération Aquitaine
Michel CANAUX	Président de la Fédération Midi-Pyrénées
Yves CARTERON	Président de la Fédération Charentes-Poitou
Jean-Jacques CHABERT	Président de Microtel Angoulême
Alain CHAUVAUD	Président d'Ademir Microtel Villefagnan
Jean-Pierre DULUC	Président de la Fédération Aquitaine
Saïd FERHAT	Administrateur Amiposte et France Télécom
Jacques GOLDSCHNEIDER	Président de Microtel Gagny
François LECLUSE	Président de Microtel Marne la Vallée
Gérald RODARO	Président de la Fédération Centre
Catherine SAINTON	Trésorière de la Fédération Centre
Jean SAQUET	Président de la Fédération Normandie
Jean-François SBARDELLA	Président de Microtel Montélier
Roger SCHOTT	Président de la Fédération Lotharingie

4ème résolution soumise au vote :

Générale approuve à l'unanimité la liste de candidats L'Assemblée présentée.

La séance est suspendue quelques instants pour permettre la tenue du conseil d'administration qui désigne son bureau et en communique la composition à l'assemblée à la reprise de la séance :

Président :	Jean-Jacques CHABERT
Vices Présidents :	Roger SCHOTT Gérald RODARO
Secrétaire :	Yves CARTERON
Secrétaire Adjointe :	Catherine SAINTON
Trésorier :	Alain CHAUVAUD
Trésorier Adjoint :	Marcel AMOUROUX
Directeur Technique :	Jean SAQUET
Directeurs Techniques Adjoints :	Michel CANAUX François LECLUSE

5 - QUESTIONS DIVERSES :

Rencontres nationales 2006.

- **L'organisation**

Elle sera confiée en priorité au club Microtel-Poussay, vainqueur du challenge 2005 ou à défaut à la fédération de Lotharingie.

Roger Schott, président de cette fédération assure l'assemblée que la probabilité pour que l'organisation des rencontres soit prise en charge par Poussay est de 99% et 100% par sa structure. Il souhaite cependant le soutien de la confédération et des organisateurs des éditions précédentes pour évaluer les besoins en hébergements, repas, salles de réunion, etc.

Le club de Gagny a mis en œuvre un ensemble d'outils de gestion et Jacques Goldschneider, son président, les tient à la disposition des prochains organisateurs. Il suggère de plus que, pour garantir à l'organisateur l'équilibre du budget de la manifestation, la confédération mette en place une " assurance déficit" dont la hauteur reste à déterminer (de l'ordre de 500 €?).

Un financement par la " collectivité " (CFMM, régions ou clubs " riches ") du déplacement des clubs à faibles moyens est souhaité par certains.

- **Les ateliers**

Le président de la fédération Ile de France, Placide Ulledmolins, propose d'une part que le recensement et la mise en place des ateliers soient coordonnés par la confédération et d'autre part que ces ateliers soient primés, en remplacement de l'actuel concours du meilleur club Microtel.

Informations diverses :

Michel Canaux, président de la fédération Midi-Pyrénées suggère que le poste " déplacement " soit supprimé du budget prévisionnel, car il dit qu'il est possible de déduire des impôts les frais avancés pour le compte d'une association. Avec l'aide de Catherine Sainton, il communiquera les références des textes et des documents CERFA traitant du sujet.

Il rappelle qu'il a transmis un dossier sur la comptabilité des associations mais n'a pas eu de retour à ce jour.

Il déplore également n'avoir pas eu de réponses aux questions qu'il a posées au cours de l'année.

Il a pu en trouver certaines dans une revue qui traite des problèmes des associations et propose de diffuser les informations les plus importantes aux clubs qui le souhaitent et qui lui communiqueront leur adresse de messagerie.

L'assemblée générale est close à 12 h 30.

Le Président :

Le Secrétaire :

Le Trésorier :

Jean-Jacques CHABERT

Yves CARTERON

Alain CHAUVAUD